

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Retiré

AMENDEMENT

N ° SPE1432

présenté par

Mme Bonneton, M. Roumegas, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert,
M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et Mme Sas

ARTICLE 25

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recours aux ordonnances pour revenir sur des dispositions longuement discutées par la représentation nationale lors du projet de loi sur le logement et l'urbanisme rénové n'est pas acceptable en l'état.

Et ce d'autant plus qu'il s'agit par cet article de légiférer sur un secteur qui peut entrer en concurrence avec la construction de logement social. Ainsi en l'état la formulation est trop peu précise et ne présente pas les garanties nécessaires à la combinaison de la promotion du logement intermédiaire et de celle, indispensable, du logement social.